



Compte-rendu du CHSCT plénier du 19 février 2018

A- PROCÈS-VERBAL

Le P.V. du CHSCT du 11 décembre 2017 a été approuvé par toutes les organisations syndicales.

C- SUIVI DES AVIS ET INTERPELLATIONS

Le 11 janvier 2018, une réunion sur le dossier DPE s'est tenue. Lors de cette réunion la problématique des fortes chaleurs/canicule a été bien renseignée. Mais, faute de temps, la question des remplacements au sein de la direction de la Petite Enfance n'a pas été évoquée, c'est pourquoi nous demandons que cela soit remis le plus rapidement possible à l'ordre du jour.

D- PROGRAMME D'ACTIONS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DU CHSCT

D.1- Risques Psycho-sociaux

Les mesures de prévention prioritaire pour l'année 2018 sont les suivantes :

- 1.2.5 Améliorer et préciser le pilotage du changement
- 1.3.3 S'assurer de la tenue régulière de réunion et/ou de temps d'échanges au sein des services et équipes de travail
- 1.4.2 Se donner les moyens d'intervenir rapidement lors d'un conflit entre personnes
- 1.4.5 Faire connaître et encourager le recours aux dispositifs de médiation
- 1.5.5 Déterminer les degrés de la notion d'urgence à tous les niveaux hiérarchiques
- 2.4.2 Mieux identifier les métiers ou les emplois générateurs d'usure professionnelle ou d'absentéisme/turn-over, et développer des parcours professionnels préventifs

- 2.1.1 Sensibiliser et faire connaître aux agents et encadrants la définition et les enjeux des risques psychosociaux
- 1.2.3 Déployer le référentiel « Conduite des projets de changement socio-organisationnel » auprès de tous les acteurs concernés
- 1.5.3 Garantir le droit des personnes à ne pas répondre aux sollicitations professionnelles sur le temps privé

La CFDT a interpellé l'administration pour leur rappeler que les élu(e)s de la Ville de Nantes doivent être formé(e)s aux R.P.S. et être informé(e)s des problématiques concernant les directions dont ils sont référents. Ceci pour avoir le même niveau d'information et le même langage que les organisations syndicales.

Les organisations syndicales ont voté à l'unanimité : Pour.

E- ANALYSE DES RISQUES

E.1- Risques organisationnels

E.1.1- DGC- Direction des Établissements Culturels et Administration Bibliothèque municipale

Après une décision politique d'ouverture le dimanche, le dossier a été étendu à l'organisation du temps de travail :

- ouverture plus tardive (jusqu'à 20 heures),
- modification des poses méridiennes,
- modification des plannings...

De plus le travail du dimanche reste encore à définir dans ses missions.

Les organisations syndicales de la Ville de Nantes ont voté à l'unanimité : Contre.

E.1.2- DGDCS- Direction de l'Éducation

La dernière organisation date de 2004, c'est pourquoi un projet de réorganisation était nécessaire, 100 classes ont été ouvertes depuis 2012 et 60 à 80 ouvriront d'ici 2021.

La démarche a été accompagnée d'un diagnostic du cabinet Dynaction.

Cette réorganisation se fait en deux phases.

Un redécoupage du territoire en quatre secteurs au lieu de 5 est proposé. Ceci pour avoir le même découpage que les autres directions (sport, DPE). La direction est renforcée par la création de 30 postes (environ) de catégorie A, B, et C et la création en 2018 de 15 postes dans les écoles.

Pour la CFDT, ce premier point d'étape se présente bien avec une réelle vision d'une nouvelle

organisation. Nous suivrons la suite avec la plus grande attention pour que toutes ces bonnes intentions deviennent concrètes sur le terrain et opérationnelles. Nous demandons que la deuxième phase organisationnelle se fasse en concertation avec des ATR, AER, responsables de site, concierges et ATSEM.

Pour : CFDT, UNSA, CFTC

Abstention : FO, CGT

E.1.3- DGDCS- Pôle Égalité

Présentation de la nouvelle organisation du pôle Égalité. Satisfaisant pour la CFDT.

Pour : CFDT, UNSA, FO

Abstention : CGT, CFTC

E.1.4- Direction Parcours de Vie des Aînés

Il s'agit de transférer les résidences autonomes du Clos Toreau et de Malville dans la nouvelle résidence autonomie de Pirmil. De plus, le RIG (Restaurant InterGénérationnel) Clos Toreau est également transféré au nouveau RIG Pirmil.

Pour la CFDT, nous dénonçons que la communication de plan n'aura lieu qu'au mois d'avril 2018 pour le nouvel établissement de Pirmil alors que les travaux arrivent à leur terme avec une livraison à l'été 2018.

De plus, nous avons demandé pour le RIG de Malville à quelle direction il sera rattaché. Pour l'instant, ce n'est pas encore défini.

Pour : CFTC, UNSA, FO

Abstention : CFDT, CGT

E.1.5- DGDCS- Direction des Sports – Service aquanautique – évolution de la politique d'usage des piscines.

Volonté de la direction des Sports de revoir les horaires sur certaines piscines pour les adapter aux évolutions de la Ville de Nantes (+ de 3000 enfants, + de 100 classes depuis 2012).

La direction nous demande de nous positionner sur cette réforme.

Le dossier reste sensible car il va impacté l'ouverture au public et donc le travail des agents.

L'ensemble des syndicats de la Ville de Nantes demande le report de cet avis parce qu'il n'y a eu aucune concertation, ni présentation en amont.

F- ACTIONS DE PRÉVENTION

F.1- La prévention dans les parcours professionnels

Présentation de la nouvelle offre de la collectivité dans le domaine de l'ergonomie :

- l'éveil musculaire avant la prise de poste,
- l'ergonome au travail,
- le PRAP,
- et la formation ACT(e) (Agir Collectivement sur le Travail) (ergonomie).

Pour la CFDT, nous constatons qu'il existe un ensemble d'offre cohérente sur la collectivité pour prévenir les Troubles Musculo-Squeletiques (TMS). A charge aux directions d'informer et aux agents de s'en approprier. Nous même, nous y veillerons. La CFDT se demande comment dans certaines directions, les agents pourront mettre en place l'éveil musculaire avant la prise de poste, car leur temps de vestiaire n'est pas sur le temps de travail(ex : DPE, EHPAD,...). Enfin, certaines tâches au travail, même analysées et revues par un ergonome, améliorent la pénibilité, mais restent un facteur d'usure professionnelle.

G- LOCAUX, ÉQUIPEMENTS ET TECHNIQUES DE TRAVAIL

G.1- Travaux de la Manufacture

Suite au désordre constaté sur le bâtiment B de la Manufacture. Après l'évacuation, le désamiantage et le déplombage, le diagnostic structurel du bâtiment est le suivant :

- le plancher bas RDC est en bon état,
- le plancher haut RDC est à renforcer,
- les planchers 1er et 2ème étages sont à déposer et à reconstruire car leur déformation est supérieure à la norme admissible.

Une des explications possible, donnée par l'administration à ces désordres, est que ce bâtiment est construit sur un réservoir d'eau de 10 à 12 mètres de profondeur. Celui-ci servait à la manufacture des tabacs. Le bâtiment B est le seul construit sur une réserve d'eau, affirme la direction du BATI.

La facture des travaux estimée au départ à 4 millions d'euros passe à 8,3 millions d'euros. La livraison prévisionnelle est prévu :

- l'été 2020 pour la Maison de la Tranquillité Publique,
- et pour l'été 2021 pour l'ensemble des autres services.

La CFDT comprend l'intérêt de sauvegarder cet ensemble, cependant nous veillerons à ce que les travaux se fassent conformément à la législation.

G.2- Actualités Tour de Bretagne / dossier amiante

D'une part, les volets d'évacuation des fumées doivent être changés car leurs joints contenant de l'amiante se désagrègent. D'autre part, les nouveaux volets ne sont plus au même format que les précédents. Donc pour les changer et les raccorder aux gaines d'évacuation des fumées, les prestataires devront couper ces gaines contenant également de l'amiante.

Bilan la totalité de la tour de Bretagne devra être évacuée, cette évacuation sera l'occasion peut être de faire d'autres travaux (revoir l'isolation thermique du bâtiment, refaire les sols,...) ?

Pour la CFDT nous constatons que l'entretien du parc immobilier de la Ville de Nantes est considérable et qu'il doit être fait régulièrement. Plus que jamais les mandatés CHSCT CFDT ont un rôle prépondérant à tenir pour préserver la santé des agents de la collectivité.